

Plans d'investissement du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis : quelle ambition pour les collèges du 93 ?

Le conseil départemental à présenté son « Plan Ambition Collège 2020 » le 15 juin dernier. Côté syndicats étaient présents SUD, la CGT, FO et l'UNSA. **Nous sommes les seuls à y avoir porté des remontées de sections d'établissements, portant ainsi de manière concrète la parole des personnels qui vivent sur le terrain la réalité des plans d'investissement du CD.**

Ces constructions étaient plus que nécessaires mais elles arrivent trop tard et elles sont encore très insuffisantes ! En effet la hausse démographique des 10 dernières années dans notre département a poussé de nombreuses villes à enchaîner les constructions d'écoles. Mais si tout le monde sait que les élèves qui sortent des écoles élémentaires entrent fatalement en collège, le conseil général a fait mine de l'ignorer et a traîné des pieds pour engager les constructions indispensables à leur accueil ! La situation est aujourd'hui intenable : collèges sur-occupés, élèves refusés dans leur établissement de secteur...

Le Plan Ambition Collège c'est :

- 289 M€ pour la constructions de 7 collèges et 4 reconstructions totales,
- 235 M€ pour la rénovation de 80 collège,
- 35 M€ pour l'équipement numérique de l'ensemble des collèges,
- 36 M€ pour des installations sportives
- 45 M€ pour des intervention d'urgence

Soit 640M, dont les 3/4 en PPP!

Il fait suite au Plan Exceptionnel d'Investissement qui a permis notamment l'ouverture de 5 nouveaux collèges en 2014.

Le CD utilise donc l'urgence de cette situation pour justifier le recours à des contrats de partenariat (aussi appelés Partenariat Public Privé) pour la construction à la hâte de 5 des 7 nouveaux établissements et pour une des 4 reconstructions. Et cela malgré les nombreux problèmes soulevés par les collègues qui ont fait l'expérience des PPP dès cette année, et malgré les surcoûts inhérents à ce type de contrat.

« Pas d'accord avec SUD, le bilan des PPP n'est pas catastrophique. Après, il n'y a peut-être pas les moulures au plafond » (le Conseil Départemental)

Les contrats de partenariat (PPP) :

- lorsqu'un bâtiment public est construit en PPP la collectivité verse un loyer au constructeur pour une période donnée (plusieurs dizaines d'années). Le bâtiment appartient à la collectivité à l'issu de ce temps.
- l'entretien et la maintenance sont au moins en partie confiées au constructeur (privatisation de fait de l'activité).
- le groupe constructeur prend en charge l'intégralité du projet. L'architecte travaille donc pour le groupe et non pour la collectivité.
- très peu de groupes ont les moyens de réaliser un PPP : Eiffage, Vinci et Bouygues. Ces contrats éliminent de fait les PME et les artisans des projets, qui deviennent des sous-traitants.
- au bout du compte, une fois le loyer payé une construction en PPP coûte plus cher qu'un financement direct du bâtiment (une maîtrise d'œuvre).

Pourtant dans les collèges Jean Moulin d'Aubervilliers (reconstruction), Barbara de Stains (reconstruction), et Dora Maar de Saint-Denis (construction), après des mois de travaux mettant parfois en danger les élèves et les personnels, l'année 2014/2015 a rimé avec :

- ✓ des collèges livrés mais pas terminés (et donc en travaux),
- ✓ une maintenance insuffisante car les constructeurs rechignent à faire les travaux et réparation nécessaires,
- ✓ aucune flexibilité dans l'organisation des locaux le constructeur ayant l'exclusivité des travaux, n'ayant pas livré certaines clés...
- ✓ les factures d'eau et d'électricité du chantier à la charge des établissements,
- ✓ des finitions déplorables par soucis d'économie (vis manquantes, équipements non adaptés montés à la hâte…)
- ✓ des locaux parfois non adaptés et une usure des bâtiments et du matériel déjà visible, liée à des matériaux bon marché

Pour contacter le syndicat
Bourse du travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin, 93200 Saint-Denis
(métro Saint-Denis porte de Paris)
01.55.84.41.26 – contact93@sudeduccreteil.org

Le site du syndicat
http://www.sudeduccreteil.org

Le RSST, mode d'emploi :
http://sudeduccreteil.org/Le-registre-de-sante-et-de.html

Toutes les constructions ou reconstructions qui ont eu lieu ou qui auront lieu, qu'elles soient en PPP ou non, suivent un cahier des charges unique. Ce cahier des charges est figé, il n'est pas négociable et ne bougera pas !

« Il n'y a pas eu d'oubli de salle, on propose de nouveaux outils pour d'autres façons de travailler. Si le programme remet en cause un certain nombre d'habitudes ce n'est pas un souci. » (le Conseil Départemental)

Pourtant les collègues des établissements concernés (agent-e-s, enseignant-e-s...) ont des choses à dire sur :

- ✓ le nombre de salles, insuffisant et calculé pour des classes à 24 élèves ce qui complique énormément les emplois du temps des élèves comme des personnels
- ✓ les surfaces qui ont augmenté sans recrutement d'agent-e-s supplémentaires
- ✓ le « tout numérique » dont la gestion est confiée à la société Econocom et qui ne fonctionne pas
- ✓ la disparition des salles informatique au profit d'équipements en classe mal pensés et peu pratiques

Si votre collège est concerné par :

UNE CONSTRUCTION
UNE RECONSTRUCTION
UNE RÉNOVATION

Faites remonter au syndicat les difficultés rencontrées :

SUD Éducation
Bourse du travail de Saint-Denis, 9/11 rue Génin, 93200 Saint-Denis
(métro Saint-Denis porte de Paris)
01.55.84.41.26 – contact93@sudeduccreteil.org

SUD Éducation Créteil revendique :

- ➔ **la fin du recours aux partenariats publics privés pour la construction de bâtiments publics**
- ➔ **l'arrêt de la sous-traitance au privé de certains services (services informatiques...)**
- ➔ **un pouvoir de décision pour les personnels et usagers concernés à chaque étape des projets : élaboration des plans, construction, livraison des batiments**

Agents, enseignants, personnels de vie scolaire, élèves, parents... nous sommes les mieux placés pour savoir ce dont nous avons besoin.

C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons !

Pour contacter le syndicat
Bourse du travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin, 93200 Saint-Denis
(métro Saint-Denis porte de Paris)
01.55.84.41.26 – contact93@sudeduccreteil.org

Le site du syndicat
http://www.sudeduccreteil.org
Le RSST, mode d'emploi :
http://sudeduccreteil.org/Le-registre-de-sante-et-de.html